

RECOMMANDATION

**de la commission des affaires économiques et financières, des
affaires sociales et de l'éducation**

sur les thèmes suivants:

**la création de possibilités commerciales et d'investissement en
Méditerranée;**

renforcer la mobilité des entreprises parmi les pays de l'AP-UpM;

établissement d'un instrument financier pour l'espace euro-méditerranéen

La Commission des affaires économiques et financières, des affaires sociales et de l'éducation de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée,

1. souligne la nécessité de tirer profit des possibilités que les mouvements en faveur de la démocratisation survenus dans la région méditerranéenne ont ouvertes pour la définition d'un nouveau modèle économique fondé sur le partage équitable de la valeur ajoutée, d'avancer dans la voie des réformes et de l'assainissement des finances publiques, de créer un environnement plus favorable aux investissements et de promouvoir des projets économiques et industriels communs dans la région en vue de favoriser la création d'emplois et de garantir un développement durable dans la région méditerranéenne méridionale, ainsi que de contribuer à la reprise économique des États membres de l'Union, afin de réunir les conditions favorables à la création d'un espace euro-méditerranéen de sécurité, de stabilité et de prospérité et d'apporter une réponse aux défis économiques, sociaux, politiques et territoriaux actuels;
2. souligne l'importance de promouvoir la croissance harmonieuse et équilibrée des échanges entre les pays de l'UpM, en accélérant l'intégration Sud-Sud d'une part et l'intégration Nord-Sud d'autre part, ainsi qu'une coopération mutuelle tendant à l'établissement d'un cadre juridique et institutionnel qui soit favorable et fiable pour les entreprises basé sur l'égalité, la non-discrimination et la reconnaissance mutuelle des droits et des devoirs, et un rapprochement des systèmes administratifs, normatifs et réglementaires, dans tous les domaines, indispensable à la création d'entreprises et à l'augmentation des investissements interentreprises et des banques vers les entreprises;
3. demande aux États membres de l'UpM et aux institutions internationales de réunir les conditions de la mise en place d'un espace de paix, de démocratie, de stabilité, de dialogue commun et de bonne gouvernance entre tous les acteurs impliqués (gouvernements, syndicats, employeurs publics et privés, chambres de commerce, associations de femmes ou de jeunes, etc.) afin de créer un environnement économique et social positif et adéquat par le biais de réformes démocratiques dans les domaines économique et social, et de promouvoir les échanges économiques et sociaux ainsi que la mobilité des personnes entre les États membres de l'UpM;
4. encourage les États à favoriser la mise en place de formations professionnelles techniques et d'excellence à même de générer des emplois qualifiés adaptés à un développement économique compétitif;
5. reconnaît que le tourisme culturel et patrimonial est, parmi d'autres, l'un des piliers de l'économie méditerranéenne; estime, par conséquent, que l'Europe devrait promouvoir ces aspects de son économie, notamment la rénovation, la réhabilitation et la gouvernance urbaines;
6. encourage les États membres de l'UpM, tout en tournant le dos à la concurrence des mains-d'œuvre et au pillage des cerveaux, à faciliter les procédures d'octroi des visas de façon générale, et plus particulièrement pour les hommes et les femmes d'affaires, les étudiants, les enseignants, les experts, les touristes, les chercheurs, les artistes et les autres citoyens, ainsi que pour les titulaires d'un passeport diplomatique ou de service, en vue de

lever les obstacles de taille qui entravent actuellement la mobilité et les échanges dans les domaines social, économique et culturel dans la région méditerranéenne; souligne à ce titre le besoin de renforcer la coopération et les échanges d'informations entre les autorités nationales compétentes pour fluidifier les procédures de délivrance des visas en tenant compte du contexte sécuritaire;

7. salue l'élargissement du mandat de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) à la région méditerranéenne méridionale, qui complète l'augmentation des moyens de la Banque européenne d'investissement pour ses activités en Méditerranée, et se félicite des progrès réalisés par la BERD en vue de mettre en œuvre des actions dans la région et de développer un mécanisme de financement hors-budget pour la région méditerranéenne, lequel doit encore être ratifié par tous les États membres, afin que la BERD puisse être pleinement opérationnelle dans la région; insiste sur le besoin de cibler les actions et projets ayant un effet de levier significatif, dans des domaines stratégiques et prioritaires clairement identifiés, en travaillant en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée;

8. appelle les nombreuses banques et institutions européennes qui investissent dans le bassin méditerranéen et alentour, en particulier dans le sud de la région, à définir une stratégie commune qui serve de référence pour les initiatives d'investissement présentes ou à venir; l'établissement de buts communs et la conjugaison des efforts en vue d'un usage plus rationnel et efficient des finances et des ressources auraient des effets sociaux positifs.

9. demande la mise en place d'un instrument financier spécifique pour la région, de façon à répondre aux besoins des pays méditerranéens de façon plus coordonnée et plus rapide et à contribuer au processus en cours de transformation et de démocratisation; recommande que cet instrument se fonde sur les principes de flexibilité, d'adaptabilité et de simplification des règles et procédures financières, comme cela a été le cas pour les pays d'Europe orientale lors de l'établissement de la BERD; appelle à tirer les leçons et à identifier les meilleures pratiques de la facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) – telle que renouvelée par la Banque européenne d'investissement – et de la BERD dans le cadre de son nouveau mandat l'autorisant à participer aux projets de l'UpM;

10. salue l'initiative "Global Business Bridges" cofinancée par l'Union européenne et la Turquie, qui vise à promouvoir les initiatives trilatérales d'investissement conjoint dans les pays méditerranéens du Sud (en particulier l'Égypte, la Tunisie et la Palestine); encourage tous les membres de l'UpM à développer et à participer à ces initiatives d'investissement conjoint; renouvelle son soutien aux initiatives existantes, et qui ont prouvé leur efficacité, en matière de mise en réseau et d'échange de bonnes pratiques entre entreprises, organisations professionnelles et syndicales, ainsi qu'en matière d'identification et de sécurisation des investissements;

11. estime que, pour garantir une croissance économique et sociale durable et inclusive pour créer les conditions d'une véritable intégration économique entre les deux rives de la mer Méditerranée, il est primordial de favoriser l'entrepreneuriat social et d'établir

d'urgence une ligne de financement substantielle pour le microcrédit, de formuler des stratégies industrielles communes et de proposer d'ambitieux programmes de formation professionnelle et d'éducation, y compris pour réduire l'ignorance de la société dans son ensemble, et notamment des jeunes et des femmes, sur les questions bancaires; dans la mesure où ces programmes de formation sont indispensables pour améliorer la visibilité des possibilités de financement, encourager la création d'entreprises, particulièrement de PME, et le développement de projets dans des secteurs innovants, insiste sur les opportunités qu'offrent les coopérations décentralisées, qui sont des vecteurs de rapprochement entre les collectivités locales des deux côtés de la Méditerranée, des accélérateurs pour la croissance, le développement et l'emploi et encourage à ce titre ces initiatives.

Rapport d'activité 2012-2013

Au cours de la période de travail 2012-2013, la commission des affaires économiques et financières, des affaires sociales et de l'éducation s'est réunie à trois reprises: les 5 et 6 novembre 2012 à Abant (Turquie), le 25 janvier 2013 à Rome (Italie) et le 11 avril 2013 à Bruxelles. Elle a également tenu une réunion conjointe avec la commission de la culture et le groupe de travail sur l'Université euro-méditerranéenne (EMUNI), le 20 février 2013 à Bruxelles.

Au cours de cette période, la commission s'est concentrée sur les questions suivantes:

- améliorer les perspectives d'affaires et d'investissement dans la région méditerranéenne méridionale en mettant l'accent sur le développement des instruments économiques existants (tels que les accords d'association et de commerce) et remédier aux problèmes qui affectent l'environnement des entreprises (tels que des infrastructures inadéquates, un manque de crédibilité et de prévisibilité, des problèmes de financement), et attirer l'attention sur les projets de coopération dans le domaine commercial et celui des investissements (par exemple l'initiative "Global Business Bridges", cofinancée par l'Union européenne et la Turquie);
- améliorer la mobilité des entreprises et faciliter les procédures de visa pour les hommes et les femmes d'affaires. La commission s'est intéressée aux problèmes liés aux procédures de visa très lourdes qui, dans un grand nombre de cas, font obstacle à l'établissement de contacts commerciaux et à la conclusion de contrats, et portent préjudice à un grand nombre d'hommes et de femmes d'affaires et d'ONG;
- étudier la possibilité d'établir un nouvel instrument financier pour la région méditerranéenne, par exemple une Banque de développement euro-méditerranéenne, avec notamment pour objectif de fournir des financements mieux structurés et plus importants aux pays de l'UpM en transition.